

La Codification de la Protection Sociale Complémentaire à travers la Bande GEST transmise à la DRFIP et son impact sur le bulletin de paie

1 demi- journée en Visio
9 décembre 2025 de 9h00 à 12h00

L'étape 2 de la Protection Sociale Complémentaire arrive à grands pas pour beaucoup d'établissements en 2026.

Certains de nos clients ont déjà « essuyé les plâtres » depuis le 1^{er} janvier 2025. Fort de cette expérience et de notre accompagnement auprès de ceux-ci via FPMD CONSULTS et l'assistance mensuelle à la vérification des écritures de paie (Bande GEST), FPMD FORMATIONS a mis en place une session dédiée à la codification de la PSC.

L'étape 1 consistait en l'écriture d'un seul mouvement de paye alors que l'étape 2 va demander jusqu'à 8 écritures par agent. Si la prise en charge à mois courant est délicate, elle se complique encore plus pour les cas de rétroactivité.

Afin de vous aider à cette mise en place et de maîtriser les calculs associés à la PSC, voici le programme de cette demi-journée.

PROGRAMME

1. Introduction : Qu'est ce qui change ?

- a. Un Bulletin de paie avec la version 1 (paiement des 15 euros)
- b. Un Bulletin de paie avec la version 2 (avec toutes les lignes à générer)

2. Comment stopper la version 1

3. Les nouveautés de la version 2

a. Présentation des nouveaux codes

- i. 0976 – Cotisation Salariale Part Forfaitaire
- ii. 0977 – Cotisation Salariale Part Solidaire
- iii. 0978 – Cotisation Salariale Part Action Sociale
- iv. 0979 – Cotisation Salariale Part Aide aux retraités
- v. 0980 – Cotisation Patronale
- vi. 2482 – Participation Employeur en cas de suspension de rémunération
- vii. 2483 – Participation Employeur Options
- viii. 2510 – Participation Employeur Prévoyance

b. Présentation des mouvements associés aux différents codes

- i. Carte PS
- ii. Carte 05 Mode de calcul J
- iii. Cartes 05 Mode de calcul K
- iv. Cartes 22

4. La Codification de la version 2

- a. Prise en charge à mois courant.
- b. Prise en charge avec effet rétroactif
 - i. Pour un agent déjà présent
 - ii. Pour un nouvel agent
- c. Cas de réactivation de dossier
- d. Fin d'affiliation
- e. Cas pratiques

5. Le Bulletin de paie à travers la PSC

- a. Calcul de la cotisation salariale Part forfaitaire
- b. Calcul de la cotisation salariale Part solidaire
- c. Calcul de la cotisation salariale Part action sociale
- d. Calcul de la cotisation salariale Part aide aux retraités
- e. Calcul de la cotisation patronale
- f. Impact sur le montant imposable et les cotisations CSG CRDS
- g. Cas pratiques



FPMD Formations – www.fpmd-formations.fr
Mail : contact@fpmd-formations.fr